

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°337



L'Institut du Verre fédère d'une part les entreprises de la fabrication mécanique du verre : le verre creux (bouteilles, flacons, pots, arts de la table, ...) à destination de l'agroalimentaire, de la parfumerie et de la pharmacie, le verre plat (vitres) à destination de la construction et de l'automobile, les fibres de verre (laine de verre et fibres de renforcement) et le verre technique (vitrocéramique par exemple), et d'autre part les manufactures de cristal.

Contact :

Nicolas CREON

nicolas.creon@institutduverre.fr

06.65.72.20.20

Le point de vue de l'Institut du Verre sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

La Stratégie française Energie Climat pose les bases de la compétitivité future des industries énérgo-intensives, et parmi elles de l'industrie française du verre.

Pour contribuer à la souveraineté française, être compétitif par rapport à ses concurrents européens et extra-européens et faire face aux investissements massifs dus à la décarbonation, le secteur verrier doit avoir accès à de l'électricité décarbonée à un prix compétitif et à du biogaz à un prix compétitif, doit bénéficier de soutiens à l'investissement (y compris au raccordement électrique en haute tension) et doit faire face à un prix du carbone raisonnable comparé à celui payé (ou non) par ses concurrents extra-européens.

L'énergie et le carbone, des facteurs clés de compétitivité

Présentation du secteur verrier

Les 44 entreprises du secteur verrier emploient près de 23 500 salariés dans 69 usines et représentent un chiffre d'affaires d'environ 7 M€.

Les entreprises verrières consomment environ 8 TWh de gaz naturel et 2 TWh d'électricité. Les émissions de CO2 proviennent à 80% de la combustion de combustibles fossiles dans les installations et à 20% de la décarbonation des matières premières.

Au travers de sa feuille de route rédigée en 2023, le secteur du verre montre son engagement fort en faveur de la décarbonation en affichant des objectifs de 30% de réduction des émissions de gaz à effet en 2030 et 90% en 2050, comparé à 2015 (scénario médian). Le plan de transition sectoriel établi par l'ADEME en 2024 confirme que le secteur verrier est en mesure de tenir ses objectifs de décarbonation.

Ces niveaux de décarbonation seront atteints en combinant simultanément plusieurs technologies : l'électrification à 100% des fours de fusion à chaque fois que cela sera possible, le déploiement de la technologie hybride fonctionnant avec jusqu'à 80% d'électricité et 20% de gaz pour les plus grands fours, l'augmentation de la part de verre recyclé dans les approvisionnements en matière première pour réduire la part des matières premières carbonatées.

Le principe d'un grand four hybride fortement électrifié (> 70%) a été démontré en Allemagne par Ardagh avec un four démarré en 2023.

La Feuille de route et le Plan de transition sectoriel se retrouvent dans les stratégies

implémentées par nos adhérents. Ainsi, de nombreux projets de décarbonation ont déjà été réalisés ou ont été annoncés en France. Par exemple :

- Verallia a mis en service en 2023 un four 100% électrique à Cognac, 1^{ère} mondiale pour un four de grande taille destiné à l'emballage,
- Pochet du Courval construit actuellement un four 100% électrique destiné au flaconnage (mise en service en 2025),
- O-I a annoncé la construction en 2025 d'un four hybride,
- Verallia a annoncé la construction d'un four hybride qui entrera en production en 2026,
- Saverglass a annoncé la construction d'ici 2027 d'un four hybride.

Par ailleurs, la recherche d'efficacité fait partie de l'ADN de la profession, notamment par la valorisation de la chaleur fatale et l'oxycombustion.

Le secteur du verre, aujourd'hui gazo-intensif, deviendra progressivement électro-intensif au fur et à mesure de sa décarbonation. Ces profonds changements de procédés et d'approvisionnement énergétique expliquent l'importance que revêtent la Programmation pluriannuelle de l'énergie et la Stratégie nationale bas carbone pour l'industrie verrière.

La décarbonation du secteur verrier demande des investissements massifs. Dans le Plan de transition sectoriel, l'ADEME estime les surcoûts liés à la décarbonation à 2,7 milliards d'euros dans le scénario RER, voire 3,2 milliards d'euros dans le scénario EMDT, entre 2015 et 2050.

Par ailleurs, l'industrie verrière française est soumise à une concurrence internationale croissante qui touche chacun de ses sous-secteurs. A titre d'exemples :

- la part de marché des importations de

verre d'emballage est passé de 20% à 40% ces dix dernières années, avec l'apparition de nouveaux acteurs plus lointains (Bulgarie, Pologne),

- les importations de verre plat en provenance d'Algérie ont fortement augmenté ces dernières années grâce à un prix du gaz très bas comparé à la France,
- les arts de la table sont fortement concurrencés par la Turquie, la Chine et les pays de l'Est de l'Europe,
- le sous-secteur des fibres de verre est violemment concurrencé par des produits provenant de Chine, en témoignent les mesures anti-dumping mises en place sur les importations de certains produits contenant des fibres de verre.

L'industrie verrière entend jouer pleinement son rôle dans la décarbonation et la réindustrialisation du pays. Pour cela, il est indispensable de l'accompagner en mettant en place des conditions favorables, notamment sur les plans énergétique et de la décarbonation.

Prix de l'énergie

Aujourd'hui gazo-intensive et électro-sensible, l'industrie verrière évoluera progressivement vers un statut électro-intensif. Notre secteur a donc impérativement besoin d'une énergie bas carbone, à un prix compétitif par rapport à ses concurrents internationaux et d'une bonne visibilité sur l'évolution des prix à moyen-long termes. Ces trois conditions doivent être remplies pour offrir des conditions favorables aux investissements massifs imposés par la décarbonation.

Ainsi, nous soutenons pleinement le principe affirmé dans le projet de SNBC que « l'électricité est décarbonée et à un prix

compatible avec la compétitivité de l'industrie ». Ce principe, essentiel à l'électrification de l'industrie, est d'ailleurs réaffirmé plusieurs fois dans le projet de PPE. Tel n'est pas le cas pour le biogaz. Pourtant, le biogaz ne jouera pleinement son rôle d'énergie renouvelable au service de l'indépendance énergétique française que si son prix est compétitif comparé au prix du gaz naturel.

Enfin, nous regrettons que les projets de PPE et de SNBC ne contiennent aucune action en faveur de la compétitivité des prix de l'électricité et du biogaz.

Besoin incompressible de gaz et usage du biogaz

A ce jour, aucune technologie ne permet d'envisager l'électrification totale des plus grands fours verriers. A l'horizon 2050, ces grands fours seront probablement des fours hybrides fonctionnant avec 80% d'électricité et 20% de biogaz.

Ainsi, d'après les projections établies dans notre feuille de route Décarbonation, la consommation de gaz du secteur sera d'environ 6,02 TWh de gaz naturel et 0,62 TWh de biogaz en 2030 (scénario médian). En 2050, la totalité du gaz consommé, soit environ 3,77 TWh, sera du biogaz.

Nous soutenons donc pleinement le choix fait dans le projet de PPE 3 de classer la chaleur haute température parmi les usages prioritaires de la ressource biomasse. Nous saluons également les efforts importants consentis en faveur du développement rapide du biogaz et la trajectoire observée.

En revanche, le projet de PPE souligne que « le coût de production du biogaz demeure trois à quatre fois plus élevé que le coût du gaz naturel » mais ne définit aucune action visant à réduire le coût de production du biogaz. Il s'agit pourtant d'un critère essentiel pour

garantir sur le long terme la compétitivité des entreprises dont les procédés ne peuvent pas être totalement électrifiés.

Raccordement électrique

Pour la majorité des sites, l'électrification des fours impose de lever deux obstacles.

D'une part, la majorité des sites ne disposent pas d'un raccordement suffisant au réseau de transport d'électricité pour fournir la puissance requise par un four électrique. L'investissement nécessaire est porté très majoritairement par l'entreprise, sans soutien public. De plus un four verrier fonctionnant à feu continu, une ligne de secours est nécessaire et son financement ne bénéficie d'aucune contribution de la part de RTE. Un projet d'électrification peut ainsi être considérablement renchéri par la seule nécessité de raccorder le site au réseau de transport d'électricité. Lorsque les coûts de raccordement sont trop élevés, des projets de décarbonation risquent d'être abandonnés au profit d'une relocalisation qui peut être faite hors de France si un soutien public ne vient pas accompagner ces investissements.

D'autre part, les délais de raccordement ne sont pas toujours compatibles avec la temporalité des projets.

Réduction de l'empreinte carbone française

Nous soutenons le constat fait dans le projet de SNBC de la nécessité de réduire l'empreinte carbone française et nous considérons que l'accent doit être mis sur les importations. En effet, les chiffres présentés dans la SNBC montrent que la diminution de l'empreinte carbone constatée depuis 2010 s'est largement faite au bénéfice des importations, c'est-à-dire de la désindustrialisation de notre pays.

Nous regrettons par ailleurs qu'aucune

proposition d'action ne soit formulée à ce sujet dans le projet de SNBC. La commande publique, par exemple, pourrait jouer un rôle significatif dans l'évolution de l'empreinte carbone française.

Conclusion

La décarbonation du secteur verrier impose des investissements massifs qui ne seront possibles que si les conditions d'un level playing field sont réunies face aux concurrents européens et extra-européens : disponibilité de l'électricité décarbonée et du biogaz, prix compétitif de ces énergies, soutien à l'investissement (y compris au raccordement électrique en haute tension), prix du carbone raisonnable comparé à celui payé (ou non) par les concurrents extra-européens, ...

Enfin, il est important de noter que la rentabilité d'une technologie de décarbonation ne peut pas être évaluée uniquement à l'aune du prix du carbone. Certes, un prix du carbone élevé rend mécaniquement « rentable » des technologies qui ne l'étaient pas. Mais dans le même temps, un prix du carbone élevé dégrade la compétitivité des entreprises, ce qui réduit leur capacité à investir et à exporter et favorise les importations, augmente l'empreinte carbone française et compromet la réindustrialisation de la France.